



**Extrait du registre des délibérations**  
**Communauté de Communes de la Save au Touch**  
 Département de la Haute-Garonne

**SEANCE DU 05 MARS 2020**

Le 05 du mois de Mars 2020 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

**Étaient présents :** COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, ROBIN Laurène, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, PELLEGRINO Joseph, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, RÉGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

**Pouvoirs :**

M. COUDERC Robert à Mme ROBIN Laurène

M. RANEA Pierre-Guy à MORIN Pierrick

Mme TORRES Isabelle à Mme LAVAYSSIERES Michèle

**Étaient excusés :** ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUJ Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, COUDERC Robert, FISCHER Chantal, TORRES Isabelle, RANEA Pierre-Guy, ACOLAS Monia, BARBIER Pascal, LEGAY Hervé.

**Secrétaire de séance :** Mme COUTTENIER Sylviane

**Date de convocation :** 28 février 2020

**Délégués en exercice :** 41

**Membres Présents :** 27

Vote	
Nombre de votants	: 30
Pour	: 30
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

**OBJET : Modification du PLU de la commune de Lasserre**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lasserre est rendue nécessaire pour :

1. Mieux maîtriser le phénomène de densification dans certains secteurs de la commune en cohérence avec les orientations du PLU.
2. Ajuster les dispositions règlementaires dont la nécessité a été révélée par l'application pratique des dispositions réglementaires du PLU et par le souhait de tenir compte des dernières dispositions législatives :
  - Mise à jour du document graphique et du règlement écrit avec les nouvelles dispositions législatives concernant les zones A et N,
  - Mise à jour du règlement écrit en prenant en compte les évolutions législatives et les évolutions rendues nécessaires par l'application du règlement et des nouvelles normes de construction.
3. Intégration des zones humides dans le PLU (document graphique) en sous-secteur de la zone N (Nzh).

Ces modifications envisagées ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU et s'inscrivent dans le cadre légal défini par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le lancement d'une procédure de modification du PLU de la commune de Lasserre.

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-36 et L153-40, relatifs aux modifications d'un PLU ;

VU les articles L122-4 0 11 R122-17 à 23 du code de l'environnement ;

VU la délibération d'approbation du PLU de la commune de Lasserre en date du 5 octobre 2015 ;

VU la délibération de la 1<sup>ère</sup> modification simplifiée du PLU approuvé le 19 juin 2017 ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100781-20200305-DELIB\_2020\_

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré,

- Décide de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lasserre ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour choisir le ou les organismes chargés de la modification du plan local d'urbanisme,
- Autorise le Président à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la modification PLU
- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrites au Budget de l'exercice considéré.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée  
le :.....10/03/2020.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Louis ESCOULA

